

Compte-rendu de la rencontre du Cercle économique de l'Alliance Seine-Escout du mardi 10 janvier à Nesle

Jeudi 12 janvier 2023

L'Alliance Seine-Escout a organisé la première rencontre 2023 de son Cercle économique sur les conditions de succès de la liaison fluviale Seine-Escout, le mardi 10 janvier 2023 à la salle « La Nouvelle Scène » de Nesle. Cette première rencontre, qui a réuni une soixantaine d'acteurs économiques et territoriaux, était consacrée aux conditions de succès de la liaison fluviale Seine-Escout au débouché Nord du canal Seine-Nord Europe (CSNE).

Cette réunion riche d'enseignements mais également de questionnement d'acteurs économiques a permis de partager une vision globale des enjeux du projet et des clés de son succès économique. Ce débat a également mis en lumière la nécessité de renforcer le dialogue et la concertation entre acteurs économiques et parties prenantes territoriales et institutionnelles, l'une des raisons d'être du Cercle économique créé par l'Alliance.

Mieux associer les acteurs économiques à la phase chantier et les aider à anticiper le « big-bang » logistique que constituera Seine-Escout

En ouverture, Jean-François DALAISE, Vice-Président et Secrétaire général de l'Alliance Seine-Escout, a tout d'abord rappelé les objectifs de l'Alliance Seine-Escout : créer les conditions de succès de la mise en service du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et de la liaison fluviale européenne Seine-Escout, en sensibilisant et en mobilisant les acteurs économiques des territoires à l'appropriation de l'outil logistique que constituera ce futur système de transport.

Franck GRIMONPREZ, Président fondateur du groupe Log's et Président du Cercle économique de l'Alliance, a lui aussi insisté sur le sujet de l'appropriation du canal par les entreprises futures utilisatrices, affirmant qu'il leur est indispensable de se préparer dès maintenant afin d'être logistiquement prêtes lors de l'ouverture de cette liaison fluviale européenne. Et d'ajouter que la réussite du projet tenait dans la mobilisation forte des acteurs économiques, chargeurs, industriels, opérateurs des territoires.

Ports intérieurs et aménagements bord à canal : comment proposer aux entreprises des aménagements logistiques adaptés ?

Le second temps de cette rencontre était dédié à une table ronde, au cours de laquelle les différents intervenants ont pu échanger sur le sujet des ports intérieurs et des aménagements bord à canal.

Pierre-Yves BIET, Directeur partenariats de la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a tout d'abord rappelé l'actualité du projet. 2022 a été la première année de démarrage véritable des travaux, et 2023 verra le début de la réalisation de l'écluse de Montmacq, et la tenue de l'enquête publique en vue de l'autorisation environnementale pour les 89 km nord du CSNE (secteurs 2 à 4), prévue en fin d'année. En raison de différents retards dus notamment à la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'objectif de mise en service a été décalé à 2030.

Il a par ailleurs indiqué les proportions suivantes : 3650 m de quais construits le long du canal, 2000 m pour les 4 ports intérieurs, 1450 m pour 6 quais de proximité dédiés en priorité aux opérateurs déjà présents sur le canal du Nord. En écho aux premières interventions des acteurs économiques réunis dans la salle, Pierre-Yves BIET a affirmé que le CSNE induira une structuration logistique particulière pour les acteurs économiques, qui doivent dès aujourd'hui intégrer le nouvel outil dans leurs schémas logistiques.

Un nécessaire travail de reconquête des marchés

Le transport fluvial ne représentant que 2% de part de marché en France, Pierre BERGES, Délégué général au développement de l'axe Nord, a insisté sur « le pas à franchir pour faire du canal un succès » et sur l'importance du rôle joué par l'Alliance notamment pour mobiliser les parties prenantes.

Au-delà de l'engagement crucial des acteurs - Région, Départements, EPCI, et syndicats mixtes - il a rappelé que l'Etat se positionne en accompagnement de toutes les parties prenantes dans une logique d'axe CSNE/Oise aval. L'appui de NORLINK sera à ce titre déterminant.

Les conditions du développement économique en bord à canal

Pour Alain LEFEBVRE, ancien Directeur général des Ports de Lille et Président de l'AFPI¹, le succès du canal ne sera garanti que par une réflexion en amont sur les conditions du développement économique en bord à canal. A ce titre, la question du foncier disponible s'avère essentielle. Jean-François Dalaise a évoqué le fait que l'Etat aurait entendu et s'apprêterait à répondre favorablement aux demandes et aux besoins des acteurs économiques concernant l'exclusion des obligations de zéro artificialisation nette (ZAN) pour les Grand ports maritimes français du Nord-Ouest comme pour le bord à canal Seine-Nord Europe. A ce sujet, Pierre BERGES n'a ni démenti, ni confirmé cette possibilité, soulignant l'intérêt de dispositifs du type compteurs territoriaux pour ce qui concerne le ZAN. Au nom de l'Alliance Seine-Escaut, Jean-François Dalaise soutient cette approche dès lors qu'il serait incohérent et destructeur de valeur qu'un projet soutenu et financé par l'Europe, l'Etat français et ses collectivités territoriales ne réunissait pas sur le plan foncier toutes les conditions de son succès concernant les possibilités d'investissements et d'aménagements fonciers logistiques. Pour Alain LEFEBVRE, il est essentiel d'anticiper les besoins fonciers sur la base de projections économiques à 30 ans, et il convient de sanctuariser dès maintenant ces zones stratégiques, dans le respect des engagements pris avec la profession agricole.

Parmi les autres clés de succès de cette liaison fluviale, l'accessibilité nord et sud a été mise en exergue par Alain LEFEBVRE, citant notamment tous les travaux nécessaires de régénération ou d'élévation du gabarit des infrastructures, le dimensionnement des plateformes portuaires, ou encore l'équilibre des flux de transports. Pour Franck GRIMONPREZ, les conditions d'accueil des activités économiques seront primordiales. Il s'agit de prévoir logements, écoles, services pour les personnels des opérateurs économiques et portuaires qui s'installeront près du canal.

Les opportunités liées au report modal vers le fluvial : l'exemple de CFT

Pour illustrer ces opportunités, Matthieu BLANC, Directeur Général de la CFT², a été invité à présenter l'activité de son groupe, et a pu énoncer les conditions du report modal vers le fluvial pour un acteur économique :

- En premier lieu : renforcer la compétitivité : être moins cher que la route ou le ferroviaire,
- Ensuite, cibler les flux intéressants pour le fluvial estimés entre 80.000/100.000 t annuels ou 15 000 EVP annuels, ce sont les entreprises génératrices de ces flux qu'il faut privilégier pour les installations bord à voie d'eau ;
- Pour les conteneurs, il faut garantir un passage à trois couches pour assurer la compétitivité du fluvial ;
- Il faut également veiller à ce que les coûts de manutention soient limités ;
- Enfin, la présence de plateformes tous les 40 km est optimale pour une bonne articulation avec les économies territoriales.

¹ Association Française des Ports intérieurs

² Compagnie Fluviale de Transport

Pour conclure, Jean-François DALAISE a résumé l'ensemble des propos par la formule : anticiper et prévoir à long terme, et Franck GRIMONPREZ de souligner que les échanges tenus font transparaître beaucoup d'espoirs pour la réussite économique de ce projet d'ampleur.

La prochaine rencontre du Cercle économique de l'Alliance sera organisée au printemps 2023 et sera consacrée cette fois-ci aux conditions de succès de la liaison fluviale Seine-Escout au débouché Sud du canal Seine-Nord Europe (Ile-de-France et axe séquanien).

Plus d'informations sur l'Alliance Seine-Escout : <https://alliance-seine-escout.org/>

A propos de l'Alliance Seine-Escout

L'Alliance Seine-Escout regroupe des collectivités territoriales, des organismes socioprofessionnels, des chambres consulaires et des personnalités mobilisées autour de la réalisation de la liaison fluviale européenne Seine-Escout.

Ce grand projet européen, qui fait l'objet d'une décision d'exécution de la Commission européenne du 27 juin 2019, a pour objet de contribuer à la décarbonation du transport de marchandises au sein de l'Union européenne et de favoriser le transport de marchandises par voies navigables, via la création d'un réseau fluvial continu à grand gabarit, efficace et cohérent de grande capacité, reliant les nombreux ports maritimes et intérieurs de cette vaste région transfrontalière européenne. A l'achèvement de Seine-Escout, le bassin de la Seine sera directement relié par une voie navigable intérieure continue à grand gabarit au bassin de l'Escaut dans le nord de la France, en Belgique et aux Pays-Bas, ainsi qu'à d'autres grands bassins fluviaux tels que le Rhin et la Meuse.

L'Alliance Seine-Escout, nouvelle dénomination adoptée en 2021 de l'Association Seine-Nord Europe créée en 2003, est présidée par Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Contact association : Carine SPANDER – 01.42.60.36.13 – contact@alliance-seine-escout.org

Contact presse : Yann JOSSE – 06.13.61.00.96 – yann.josse@atos.net